



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Savoie
DCL-BCL

Affaire suivie par Cedric LEUTWYLER
Tél : +33 4 79 75 51 77
Courriel : cedric.leutwyler@savoie.gouv.fr

Chambéry, le 08/08/2022

LE PRÉFET DE LA SAVOIE (73)

à Madame/Monsieur la/le représentant(e) de l'exécutif local de la Commune :
LES BELLEVILLE (n° de SIRET 20008460600017)

Objet : Fonds de compensation pour la TVA – Versement 2022 ;

Réf. : Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1615-1 et suivants et les R.1615-1 et suivants relatifs au FCTVA.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'arrêté préfectoral du 08/08/2022 le montant de 521 310,74 € est attribué au bénéfice de la commune au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant à 59 208,75 € pour les dépenses de fonctionnement et à 3 127 358,05 € pour les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2022 et transmises dans le cadre du dispositif automatisé (cf. : Annexe 1).

Après contrôle, il a été retiré 1 046 515,81 € des dépenses qui ont servi au calcul de l'attribution (cf. : Annexe 2).

Le calcul de l'attribution prend également en compte les dépenses transmises par la procédure déclarative et réalisées au cours de l'exercice 2022, pour un montant de 0,00 € (cf. : Annexe 4), ainsi que la liste des états déclaratifs transmis concernant les dépenses à déduire (cf. : Annexe 5).

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de justice administrative, cette décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification, et vous pouvez former préalablement un recours gracieux auprès de mes services dans le même délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet d'Albertville
Christophe HERIARD

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du 08/08/2022 - Assiette des dépenses éligibles (dispositif automatisé)

LES BELLEVILLE	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget annexe : LOT VILLARABOUT LES BELLEVILLE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : LOT CROIX DE FER LES BELLEVILLE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : EAU LES BELLEVILLE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : LOT CHAVONNERIE LES BELLEVILLE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : ASSAINISSEMENT LES BELLEVILLE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget principal : LES BELLEVILLE	3 186 566,80 €	521 310,74 €
<i>dont dépenses de fonctionnement</i>	<i>59 208,75 €</i>	<i>8 299,01 €</i>
615232 Réseaux	9 077,28 €	1 489,04 €
615221 Bâtiments publics	37 047,34 €	6 077,26 €
6512 Droits d'utilisation – Informatique en nuage	13 084,13 €	732,71 €
<i>dont dépenses d'investissement</i>	<i>3 127 358,05 €</i>	<i>513 011,73 €</i>
2188 Autres immobilisations corporelles	55 905,82 €	9 170,78 €
2315 Installations matériels et outillage techniques	49 790,74 €	8 167,67 €
2313 Constructions	2 673 154,42 €	438 504,19 €
2318 Autres immobilisations corporelles en cours	307 551,06 €	50 450,66 €
21578 Autre matériel et outillage de voirie	6 935,30 €	1 137,67 €
2184 Mobilier	14 307,29 €	2 346,97 €
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	19 713,42 €	3 233,79 €
Budget annexe : ZAC PRARANGER LES BELLEVILLE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
TOTAL	3 186 566,80 €	521 310,74 €

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral du 08/08/2022 - Dépenses rejetées du montant éligible et motifs (dispositif automatisé et procédure déclarative)

LES BELLEVILLE		Dépenses rejetées du montant éligible au FCTVA en €
Budget annexe : LOT VILLARABOUT LES BELLEVILLE		0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : LOT CROIX DE FER LES BELLEVILLE		0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : EAU LES BELLEVILLE		0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : LOT CHAVONNERIE LES BELLEVILLE		0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : ASSAINISSEMENT LES BELLEVILLE		0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget principal : LES BELLEVILLE		1 046 515,81 €
<i>dont dépenses de fonctionnement</i>		<i>882 509,81 €</i>
615231	Voieries	882 509,81 €
	<i>La dépense n'est pas imputée sur le bon compte</i>	<i>882 509,81 €</i>
936-1	DENEIGEMENT SJB 1/22	1 140,00 €
937-1	DENEIGEMENT VTHO 1/22	11 000,00 €
938-1	DENEIGEMENT 1/22	36 390,20 €
939-1	DENEIGEMENT JANV.22 LM	4 752,00 €
940-1	DENEIGEMENT JANV.22 VTH	26 763,26 €
1064-1	DENEIGEMENT JANVIER 22	86 086,30 €
1064-2	DENEIGEMENT JANVIER 22	7 290,80 €
1064-3	DENEIGEMENT JANVIER 22	35 640,00 €
1064-4	DENEIGEMENT JANVIER 22	28 435,00 €
1065-1	DENEIGEMENT NOV 21	10 513,80 €
1065-2	DENEIGEMENT NOV 21	5 821,20 €
1066-1	DENEIGEMENT DECEMBRE 21	27 680,40 €
1066-2	DENEIGEMENT DECEMBRE 21	5 821,20 €
1066-3	DENEIGEMENT DECEMBRE 21	15 756,95 €
1067-1	DENEIGEMENT JANV 22	27 680,40 €
1067-2	DENEIGEMENT JANV 22	5 821,20 €
1067-3	DENEIGEMENT JANV 22	7 703,85 €
1194-1	RENFORT DENEIGEMENT SJB 2/22	1 710,00 €
1289-1	DENEIGEMENT FEVR 22	27 680,40 €
1289-2	DENEIGEMENT FEVR 22	5 821,20 €
1289-3	DENEIGEMENT FEVR 22	4 679,95 €
1290-1	DENEIGEMENT FEVR 22	81 003,34 €
1290-2	DENEIGEMENT FEVR 22	6 556,00 €
1290-3	DENEIGEMENT FEVR 22	31 185,00 €
1290-4	DENEIGEMENT FEVR 22	28 435,00 €
1291-1	DENEIGEMENT FEVR 22	36 390,20 €

LES BELLEVILLE	Dépenses rejetées du montant éligible au FCTVA en €
1292-1 DENEIGEMENT 2/22	11 000,00 €
1293-1 DENEIGEMENT FEVR 22	4 752,00 €
1294-1 DENEIGEMENT FEVR 22	5 854,46 €
1295-1 DENEIGEMENT FEVR 22	2 975,26 €
1296-1 DENEIGEMENT FEVR 22	14 080,00 €
1368-1 DENEIGEMENT LE 10 01 ET LE 22 02 22	1 800,00 €
1597-1 DENEIGEMENT LM MARS 22	4 752,00 €
1598-1 DENEIGEMENT MARS 22	11 000,00 €
1599-1 DENEIGEMENT MARS VILLAGES LM	36 390,20 €
1600-1 DENEIGEMENT MARS LM VT	11 385,00 €
1609-1 DENEIGEMENT JANV 22	3 207,60 €
1633-1 DENEIGEMENT MANUEL 21 22 ASS TARENDAISE VANOISE INSERTION	3 432,60 €
1980-1 DENEIGEMENT MARS 22	27 680,40 €
1980-2 DENEIGEMENT MARS 22	5 821,20 €
1980-3 DENEIGEMENT MARS 22	1 397,00 €
1981-1 DENEIGEMENT MARS 22	81 003,34 €
1981-2 DENEIGEMENT MARS 22	5 821,20 €
1981-3 DENEIGEMENT MARS 22	31 185,00 €
1981-4 DENEIGEMENT MARS 22	28 435,00 €
2103-1 DENEIGEMENT 4/22	11 779,90 €
2104-1 DENEIGEMENT AVRIL 22	11 000,00 €
<i>dont dépenses d'investissement</i>	<i>164 006,00 €</i>
2313 Constructions	134 006,00 €
<i>La dépense n'est pas imputée sur le bon compte</i>	<i>6 799,00 €</i>
1561-1 EXT CTRE SECOURS + LOGEMENTS TAXE AMGT SERVICES DE L'ETAT	6 799,00 €
<i>Dépense non grevée de TVA</i>	<i>127 207,00 €</i>
1000-1 AMGT CTRE BIEN ETRE SDF SMB TAXE AMGT	127 207,00 €
2138 Autres constructions	30 000,00 €
<i>Dépense non grevée de TVA</i>	<i>30 000,00 €</i>
1784-1 INDEM ACQ GARAGE VILLARD SJB	30 000,00 €
Budget annexe : ZAC PRARANGER LES BELLEVILLE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
TOTAL	1 046 515,81 €

Annexe 3 à l'arrêté préfectoral du 08/08/2022 - Dépenses en cours de contrôle (dispositif automatisé et procédure déclarative)

LES BELLEVILLE	Dépenses éligibles au FCTVA en €
Budget annexe : LOT VILLARABOUT LES BELLEVILLE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : LOT CROIX DE FER LES BELLEVILLE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : EAU LES BELLEVILLE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : LOT CHAVONNERIE LES BELLEVILLE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : ASSAINISSEMENT LES BELLEVILLE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget principal : LES BELLEVILLE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : ZAC PRARANGER LES BELLEVILLE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
TOTAL	0,00 €

Annexe 4 à l'arrêté préfectoral du 08/08/2022 - Etats déclaratifs de dépenses additionnelles éligibles (procédure déclarative)

LES BELLEVILLE	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget annexe : LOT VILLARABOUT LES BELLEVILLE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : LOT CROIX DE FER LES BELLEVILLE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : EAU LES BELLEVILLE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : LOT CHAVONNERIE LES BELLEVILLE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : ASSAINISSEMENT LES BELLEVILLE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget principal : LES BELLEVILLE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : ZAC PRARANGER LES BELLEVILLE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Annexe 5 à l'arrêté préfectoral du 08/08/2022 - Etats déclaratifs de dépenses à déduire (procédure déclarative)

LES BELLEVILLE	Dépenses déduites du montant éligible au FCTVA en €
Budget annexe : LOT VILLARABOUT LES BELLEVILLE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : LOT CROIX DE FER LES BELLEVILLE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : EAU LES BELLEVILLE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : LOT CHAVONNERIE LES BELLEVILLE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : ASSAINISSEMENT LES BELLEVILLE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget principal : LES BELLEVILLE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : ZAC PRARANGER LES BELLEVILLE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
TOTAL	0,00 €